

lité ont été effectuées par les meilleures firmes de consultants du monde. Environ six sociétés ont étudié les coûts d'ingénierie, d'immobilisations et de fonctionnement, les prévisions de l'offre et de la demande et effectué des analyses financières.

La société Texas Gulf Canada Ltée et un consortium d'entreprises canadiennes fourniront le matériel et les services à l'acheteur. Le projet prévoit une mine à ciel ouvert et l'extraction de 25 à 30 millions de tonnes de minerai par année.

Je vais maintenant envoyer le coup final, et j'espère que les députés écouteront attentivement ce que je vais dire. Le projet toucherait une trentaine de sociétés canadiennes. Il créera de 30,000 à 40,000 années-hommes d'emploi au Canada chez les manufacturiers et les fournisseurs canadiens. Cela à une époque où notre économie se languit, où nous n'employons pas à fond les ressources du Canada, où il y a sous-emploi. Alors que nous avons l'occasion de créer autant d'années-hommes, le député de Nickel Belt dit: «Que le diable l'emporte, nous n'avons pas besoin de ces emplois. Laissons-les aux Japonais et aux Allemands.»

M. Rodriguez: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Anderson: Si le bill C-205 était adopté, les sociétés canadiennes ne pourraient pas participer à la réalisation de ces projets.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a mal interprété ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit . . .

Une voix: Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

M. Rodriguez: Dans ce cas, je fais un autre rappel au Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si le député veut invoquer le Règlement, la présidence est prête à l'entendre.

M. Rodriguez: Le député déforme mes paroles et leur donne une signification qu'elles n'avaient pas. En agissant de la sorte, il induit la Chambre et les Canadiens en erreur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Peut-être le député interprète-t-il à sa façon ce qu'a dit le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), et c'est son droit de le faire à la Chambre.

M. Anderson: Le bill C-205 vise à empêcher la Société pour l'expansion des exportations d'aider des entreprises ou des personnes participant à l'industrie minière au Canada. Le député a fait allusion au projet de Panama qui pourrait fournir de 30,000 à 40,000 années-hommes de travail au Canada, si notre soumission est acceptée. Si nous adoptons le bill C-205, nous ne pourrions plus profiter de cette aubaine.

M. Rodriguez: Quelle foutaise!

M. Anderson: Le député ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois. Il a présenté un bill qui vise à empêcher la SEE d'aider les entreprises canadiennes dans le secteur minier.

M. Rodriguez: Ce n'est pas juste.

M. Anderson: Le député souhaite peut-être retirer le bill. Je trouverais pénible de devoir annoncer à mes commettants que nous venons de renoncer à la perspective de créer 30,000 à 40,000 emplois au Canada en adoptant le projet de loi du député de Nickel Belt. Si le député ne s'oppose pas à la création de ces emplois, qu'il retire son bill. Ce serait tout à

son honneur. Il est absolument ridicule de présenter à ce moment-ci un bill qui freinerait l'expansion industrielle au Canada, alors que nous n'exploitons déjà pas à fond notre capacité industrielle.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit à la Chambre. On ne peut ménager la chèvre et le chou.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est vous qui le dites.

M. Anderson: Selon son rapport annuel, la Société pour l'expansion des exportations a créé 700,000 emplois au Canada et a suscité de nouvelles ventes à l'exportation d'une valeur de 1.2 milliard de dollars. Cela signifie qu'on crée des emplois dans le pays. Et voici que le député de Nickel Belt vient dire qu'on devrait l'abolir.

M. Rodriguez: Combien d'emplois avons-nous perdus?

M. Anderson: Le député de Nickel Belt s'oppose à la Société pour l'expansion des exportations. Il est prêt à perdre 700,000 emplois et tous les autres emplois que la SEE peut créer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

• (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CAISSE D'AIDE À LA SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} Bégin: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi sur la Caisse d'aide à la santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de participer au débat sur le bill C-2, qui concerne la loi sur la Caisse d'aide à la santé, je tiens à signaler que j'étais à la Chambre quand la loi a été présentée pour la première fois par le leader actuel du gouvernement à la Chambre qui était alors ministre de la Santé. Je me suis toujours intéressé à son évolution parce que je voulais savoir dans quelle mesure elle pourrait favoriser la recherche, ce qui était certainement bien nécessaire à l'époque. C'est bien évident, quand on pense que ce siècle a vu vivre et travailler plus de scientifiques que le reste de l'histoire humaine. Il faut donc reconnaître que la science a accompli d'énormes progrès non seulement à cause du grand nombre de découvertes, mais aussi parce que chaque découverte en a entraîné une autre, ce qui a multiplié les résultats de la recherche. Les scientifiques ont donc pu mettre au point de nouvelles idées et de nouvelles découvertes.